

PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juin 2024

Le **Conseil municipal** de la Commune de **Pouilly-lès-Feurs**, dûment convoqué en session ordinaire, sous la présidence de Jean-Yves DURON, Maire

Date de convocation : 12 juin 2024

Transmise le : 12 juin 2024

Etaient présents :

Mmes et MM : Jean-Yves DURON, Marc TISSEUR, Catherine BARJON, André MOINE, Marie-Odile BESSON, Valérie SOLA, David JULLIEN, Vincent PALMIER, Sébastien BOURRAT, Jean-François LAVOISIER, Pierre MAILLAVIN, Sandrine VERGIAT, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés :

Lydie CHAMBOST-BOUTTE (procuration à Catherine BARJON)

Agnès DUMILLIER (procuration à Valérie SOLA)

Secrétaire de séance : Catherine BARJON

Le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 14 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

1. Subventions aux associations – Délibération n° 18.06.2024/1

Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal le vote des subventions aux associations communales et intercommunales.

Avant le vote des subventions, la question doit se poser du maintien du vin d'honneur de la fête patronale qui doit se tenir en même temps que le deuxième tour des élections législatives. En effet, il en découle le montant de la subvention attribuée au Comité des fêtes. Les membres du conseil municipal décident de maintenir le vin d'honneur.

Après délibération, le Conseil Municipal **décide, à 13 voix pour et 1 abstention**, d'affecter les subventions suivantes :

AFR - graine de Pouillerots	5 000
Foll'Enfance	11 000
Comité des Fêtes	3 000
Forez-Donzy FC	1 500
Sou des Ecoles	4 100
M.J.C	600
Club du 3ème âge	100
Association Paroissiale	100
Boule du Muguet	200
Culture et patrimoine de Pouilly	200
FNACA Pouilly	200
Association du personnel	500
Ass. Forézienne des accordéonistes	200
ToBeZ'Arts	100
Vélo Club de Pouilly-lès-Feurs	100
Centre de protection des animaux	100
Les médiévales de Pouilly	350
Les Restaurants du Cœur	100
Croix rouge française	100
EHPAD de Feurs	100
SSIAD Montagnes du matin	100
France ALZHEIMER	50
Handi Sport de la Loire	100
	27 900

2. Prêt de la sono communale au monde associatif – Délibération n° 18.06.2024/2

Lors du dernier conseil, Monsieur le Maire avait interrogé les membres concernant le prêt de la sono aux associations. Les élus avaient donné un accord de principe sous condition de demander une caution du montant de la sono. La sono a été achetée 1 167 € en 2019.

Après délibération, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité,**

- de demander une caution par chèque de 1 000 €.
- de se donner le droit d'encaisser le chèque en cas de dégradation.

3. SIEMLY : Rapport 2023 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable – Délibération n°18.06.2024/3

En application du décret n°95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, le rapport établi au titre de l'exercice 2023, en ce qui concerne le service public d'eau potable, a été présenté au Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal, **approuve, à l'unanimité,** le rapport 2023 du SIEMLY.

4. Travaux église – Délibération n° 18.06.2024/4

Lors de l'entretien annuel réalisé le jeudi 18 avril 2024, L'entreprise PACCARD a constaté un défaut moteur de volée de la grosse cloche. Le problème est lié au système d'inversion mécanique qui permet la rotation du moteur, une fois à gauche et une fois à droite et ainsi de suite. Ce système est usé et a pris du jeu, lors de la rotation de la cloche, il se dérègle rendant la cloche inutilisable. Le remplacement du moteur est inévitable.

L'idée de mise en place de cloches numériques est soumise. Le Conseil Municipal, ne souhaite pas retenir cette proposition.

Après délibération, le Conseil Municipal, **approuve, à l'unanimité,** le devis de remplacement du moteur d'un montant de 2 773,20 € TTC, soit 2 311 € HT.

5. PLU : débat sur PADD – Délibération n° 18.06.2024/5

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération en date du 30 août 2022 et du 4 juillet 2023, le conseil municipal a prescrit la mise en révision générale du PLU approuvé par délibération du 18 février 2011.

Le conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD le 7 novembre 2023.

Suite à des modifications, Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que le PADD doit faire l'objet d'un nouveau débat.

Conformément à l'article L 153-12 du code de l'urbanisme, le conseil municipal **a débattu** des orientations générales du PADD.

Les modifications suivantes doivent être prises en compte :

- Suppression de création de quelques logements page 14 du PADD
- Abaissement à un taux de croissance de 0.35%, page 19 et 21 du PADD

Cette délibération **prend acte** de la tenue du débat sur le PADD au sein du conseil.

6. Tableau des effectifs – Délibération n° 18.06.2024/6

Vu le Code générale des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

Compte tenu que Monsieur COUBLE Pierre est promouvable au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe au 1^{er} juillet 2024.

Compte tenu que Madame GRIVOT Catherine est promouvable au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au 1^{er} juillet 2024.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- La création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à 35 heures
- La création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à 21 heures

Décision :

Après délibération, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité** :

- **D'adopter** la proposition de Monsieur le Maire
- **De valider** le tableau des effectifs, tel que présenté ci-après :

Catégorie	Filière	Cadre d'emploi	Grade	Fonction occupée	Temps de travail hebdomadaire
C	Administrative	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Secrétaire de mairie	35 heures
C	Administrative	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif	Agent polyvalent des services administratifs	32 heures
C	Administrative	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif	Agent polyvalent des services administratifs	23 heures 15 minutes
C	Médico-sociale	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	Agent Technique Spécialisé des écoles maternelles (ATSEM)	28 heures annualisées
C	Médico-sociale	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	Agent Technique Spécialisé des écoles maternelles (ATSEM)	18 heures 30 minutes annualisées
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Agent technique polyvalent	35 heures
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Agent technique polyvalent	35 heures
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Agent technique des services scolaires	21 heures annualisées
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique	Agent technique polyvalent	35 heures
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique	Agent technique polyvalent	24 heures
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique	Agent technique des services scolaires	21 heures annualisées
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique	Agent technique des services scolaires	18 heures 45 minutes annualisées

7. Questions diverses

a) Organisation mairie

Lors de l'ouverture au public de la mairie et de l'agence postale les samedis matin, la fréquentation a fortement diminuée. Aussi, Monsieur le Maire annonce la mise en place d'un guichet unique pour les deux accueils. Ainsi, les services suivants seront toujours réalisés :

- Conseil mairie.
- Service courrier.

Seules les opérations financières seront possibles un samedi sur trois.

b) Elections législatives

Il a été demandé à chaque conseiller de se positionner sur une plage horaire pour les prochaines élections législatives des dimanches 30 juin et 7 juillet 2024.

c) Tour de table

- Sébastien BOURRAT : Il avait été évoqué une ouverture de la boulangerie les après-midis. L'ouverture les après-midis demanderait l'embauche d'une autre serveuse. Mr. GUERPILLON ne souhaite pas désorganiser sa salariée qui gère très bien la boulangerie actuellement.
- Catherine BARJON : Elle fait part du constat qu'elle a pu faire lors du portage des gazettes. Il y a beaucoup de logements vides en centre bourg. Il faudrait communiquer aux propriétaires du centre bourg les aides dont ils peuvent bénéficier.

Prochaine réunion de conseil municipal le mardi 16 juillet 2024 à 20 heures.

Jean-Yves DURON	Marc TISSEUR	Catherine BARJON	André MOINE	Marie-Odile BESSON
SOLA Valérie	CHAMBOST- BOUTTE Lydie Excusée	JULLIEN David	DUMILLIER Agnès Excusée	PALMIER Vincent
BOURRAT Sébastien	LAVOISIER Jean-François	MAILLAVIN Pierre	VERGIAT Sandrine	